

## COMMUNE DE BETTENDORF

### EXTRAIT DU REGISTRE AUX DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAL

**Séance publique du 11 décembre 2024**                      **point 1**  
Date de la convocation des conseillers :                      5.12.2024  
Date de l'annonce publique de la séance :                      5.12.2024

Présents :     Patrick Mergen, bourgmestre-président ;  
                  Andy Derneden, Lucien Kurtisi, échevins ;  
                  Albert Back, Suzette Serres, José Vaz Do Rio, Simone Hoffmann, Fabienne  
                  Goergen, Frank Schuler, Jill Kugener, Yves Kremer, conseillers ; Mireille  
                  Schlechter, secrétaire communale

Absent :        /

---

**Objet : Fixation d'une date pour l'organisation d'un référendum**

Le conseil communal,

Vu la loi communale modifiée du 13 décembre 1988 ;

Vu la demande ainsi que les listes des signataires y annexées, présentées par l'initiative citoyenne « Pro Referendum an der Gemeng Bettenduerf » le 29 novembre 2024 et ayant pour objet l'organisation d'un référendum conformément à l'article 35 de la loi communale et son règlement grand-ducal du 18 octobre 1989 ;

Vu la question à poser aux électeurs rédigée en trois langues c'est-à-dire en luxembourgeois, en français et en allemand est la suivante : Voulez-vous que le conseil communal finalise les discussions exploratoires afin que les citoyens de la commune de Bettendorf puissent se prononcer de façon éclairée lors d'un référendum en 2027 sur une éventuelle fusion avec les communes de Diekirch, Erpeldange-sur-Sûre, Ettelbruck et Schieren ?;

Considérant que le nombre d'électeurs est de 1.696 ;

Considérant qu'après vérification, 598 des 620 signataires ont le droit de vote, ce qui représente 35,26 % des électeurs, donc plus qu'un cinquième des électeurs ont soutenu l'initiative par leur signature ;

Sur propositions du collège des bourgmestre et échevins ;

Après délibération ;

décide unanimentement

de fixer la date pour l'organisation du référendum au dimanche, 23 mars 2025.

La présente est transmise au Ministère des Affaires intérieures.

Ainsi délibéré en séance, lieu et date qu'en tête.

Pour extrait conforme

Bettendorf, le 11 décembre 2024



Patrick Mergen  
Bourgmestre

Mireille Schlechter  
Secrétaire communale